

NOTE pour avertir les véhicules sans autorisation de stationner

Le lotissement est une propriété privée

Ce n'est pas un parking public

Pour stationner vous devez, si vous êtes invité ou en location, demander à votre hôte, habitant le lotissement, un carton signalétique "Joie de Vivre" à disposer derrière votre pare-brise.

Sans cette autorisation, veuillez stationner en dehors du lotissement.

Pour l'ASL La Joie de Vivre,

le Président,

MARTIN